

genre n'a été faite, il suffit au ministre de répondre négativement; mais sa réponse évasive indique que ma question est fondée.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, ma réponse n'était pas évasive. J'ai déjà répondu que des pourparlers ont eu lieu au sujet des modèles. (*Exclamations*)

Je ne m'en excuse pas. Toutefois, je réponds de façon catégorique qu'il n'a pas encore été décidé de modifier le format actuel de la carte; lorsque nous prendrons une décision à cet égard, nous l'annoncerons à mes honorables amis.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Y a-t-il eu des pourparlers sur la possibilité de supprimer les armoiries? Qu'aurait-on à reprocher aux armoiries? Ne seraient-elles pas au goût du ministre de la Justice?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Nous entamons un débat de la question.

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. TURNER—PRÉSUMÉES CONTRIBUTIONS  
ÉLECTORALES VERSÉES PAR  
HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. John N. Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'expliquer sur un fait personnel. On vient de me remettre un article paru dans la première édition du *Telegram* de Toronto, alléguant que moi-même et trois autres messieurs aurions reçu du dirigeant déposé du Syndicat international des gens de mer, M. Hal Banks, des fonds pour nos campagnes électorales.

Je tiens à apporter un démenti catégorique et complet à cet égard devant la Chambre et devant mes collègues. On me dit également qu'un montant précis est mentionné dans une édition plus tardive du *Telegram*. Cette allégation est fondée sur la transcription d'une entrevue qui aurait, semble-t-il, eu lieu entre l'honorable député du Yukon et certains membres du Syndicat international des gens de mer. Je n'ai ni vu ni lu la transcription, mais aussitôt après avoir entendu les nouvelles ce matin, j'ai discuté des allégations avec mon organisateur de campagne. Ce dernier en a discuté avec mon agent en matière fiscale aux termes de la loi sur les élections et m'informe qu'aucune aide financière n'a été versée pour mes campagnes électorales de 1962 ou de 1963, soit par le Syndicat international des gens de mer soit par un dirigeant de ce syndicat.

Pour ma part, je puis affirmer n'avoir pas reçu de fonds pour l'une ou l'autre de mes campagnes électorales soit du Syndicat in-

ternational des gens de mer soit d'un dirigeant de ce syndicat, et je nie complètement et catégoriquement, encore une fois, toute allégation du contraire. Je profiterai de mon droit en cette Chambre, lorsque j'aurai eu l'occasion de lire la transcription—quand j'aurai trouvé où elle circule—et que j'aurai eu l'occasion de lire la dernière édition du *Telegram* de Toronto, pour faire une autre déclaration, ou prendre d'autres mesures, selon que je jugerai nécessaire.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire autre chose. La partie de la transcription se rapportant à moi, vise une conversation entre un M. John Dormer, autrefois directeur du *Canadian Sailor*, et l'honorable député du Yukon. M. John Dormer, interrogé par l'honorable député du Yukon, a déclaré qu'il ne pouvait donner des preuves à l'appui de son allégation, mais qu'il fondait sa déclaration sur ce que M. Hal C. Banks lui avait dit. Il s'agit donc, monsieur l'Orateur, d'un simple oui-dire et je n'ai pas à rappeler aux membres de cette Chambre de quelle façon le Juge Norris a qualifié M. Banks en ce qui concerne sa franchise et sa bonne foi comme témoin.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Qu'a dit le commissaire du président actuel?

**L'hon. M. McIlraith:** Que dire de l'honorable député du Yukon?

**M. Turner:** Je tiens à donner lecture à la Chambre d'un passage relevé à la page 267 du rapport Norris:

Il est brutal, cruel, malhonnête, cupide et avide de pouvoirs et il méprise la loi. Dans sa bouche, l'emploi du mot «démocratie» est un véritable blasphème. Pour lui le «mensonge grossier» et l'absence de mémoire sont des armes et des refuges toujours prêts.

J'aimerais me reporter également au passage du rapport reproduisant ce que le juge Norris a déclaré au sujet du *Canadian Sailor*, comme en témoigne la page 139:

Les numéros du *Canadian Sailor* produits à la Commission indiquent qu'il s'agit d'une feuille de propagande malhonnête. D'une part, elle est une tirade d'invectives et d'injures envers tous ceux qui diffèrent d'opinion avec Banks...

Comme j'ai différé publiquement d'opinion avec Banks en cette enceinte, lorsque la Chambre était saisie de la loi relative aux administrateurs du Syndicat maritime...

...envers d'autres syndicats ouvriers et envers l'autorité constituée.

Un peu plus loin, à la même page, on peut lire ce qui suit:

Les mêmes thèmes sont répétés inlassablement; on emploie sans fin la technique du «gros mensonge». Il n'y a pas de limite aux dénaturations de la vérité.